



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Interdépartementale
Cantal-Allier-Puy-de-Dôme

Aurillac, le 08/07/2021

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : 20210708-RAPINS-15-249-Fabrudes.odt

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Entreprise : SARL FABRUDE RECYCLAGE Adresse du site inspecté : lieu-dit Prentegarde Commune : 15 250 Saint-Paul-des-Landes SIREN : 320 991 904	S3IC 56.00159 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED

Activité principale : Regroupement et tri de divers déchets – Centre VHU

Date du contrôle : 25 juin 2021

Inspecteur : C.GIRARD-MORZIERE

Type de contrôle	
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

Circonstances du contrôle	
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input checked="" type="checkbox"/> Accident du 3 juin 2021 (11h30)	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre

Thèmes du contrôle Incendie du 3 juin 2021

Principales installations contrôlées : zone concernée par l'incendie.

Référentiel du contrôle :	
<ul style="list-style-type: none"> Code de l'Environnement Arrêté préfectoral complémentaire n°2020_818 du 3 juillet 2020 portant réactualisation des prescriptions applicables à ce site. 	

Personne rencontrée et fonction		
Nom	Société	Qualité
M. LHERM Patrick	FABRUDES RECYCLAGE	Gérant
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Préfecture du Cantal	

I – Synthèse de la visite et des constatations

Un incendie est survenu sur ce site le 3 juin 2021 en fin de matinée. L'exploitant a informé l'inspection des installations classées de cet incendie par téléphone dans l'heure qui a suivi sa survenue. Puis, par mail en fin d'après-midi, une information sur son évolution favorable a été réalisée par mail. L'exploitant doit formaliser dans un rapport d'accident l'ensemble des réflexions et des actions mises en œuvre. Ce rapport sera adressé sous 1 mois à l'inspection des installations classées.

L'incendie a été très rapidement maîtrisé notamment par l'intervention des employés présents qui ont fait la part du feu avec les engins mécaniques présents sur le site, isolant le foyer à un volume de 100 m³ de déchets (DIB). Les pompiers ont ensuite rapidement maîtrisé le foyer.

La présence de chaux vive dans une benne de collecte est une piste étudiée par l'exploitant pour expliquer le déclenchement de cet incendie.

Les conditions d'exploitation du site (présence d'îlots séparés par des murets coupe-feu, voies d'accès aux différentes parties du site larges et dégagées de tout obstacle...) et la réactivité du personnel présent sur le site ont permis une action rapide et efficiente.

L'exploitant nous précise que son site est équipé de caméras thermiques avec report d'alarme auprès de la société NETSECURE, cependant l'incendie s'étant déclenché lors des horaires d'ouverture, il n'a pas été nécessaire d'utiliser ce dispositif.

Le poteau incendie présent à l'entrée du site n'a pas été utilisé par les pompiers.

L'exploitant doit s'assurer que sa défense incendie est correctement dimensionnée :

- un calcul des besoins nécessaires en prenant en compte les conditions d'exploitation (création d'un bâtiment, implantation sous forme d'îlots équipés de mur coupe-feu...) doit être réalisé,
- la vérification auprès des services du SDIS des résultats des mesures réalisées sur le PI,
- vérification de l'adéquation besoins/moyens disponibles.

Si cela s'avère nécessaire, l'exploitant devra dimensionner et implanter avec les services du SDIS une réserve interne.

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de mettre en place un plan d'actions relatif aux écarts détaillés en annexe 1 du présent rapport.

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées  C. GIRARD-MORZIERE	L'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées  F. CHAZOT	Pour la directrice, le chef délégué de l'unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme  F. CHAZOT

Annexe 1 : Constatations

inspection du 14 juin 2021

Référentiel : Code de l'Environnement
(1) : Arrêté préfectoral complémentaire n°2020/818 du 3 juillet 2020 portant réactualisation des prescriptions applicables à ce site.

Constatations :			Constats lors de la visite	Conclusion
n°	Réf réglementaire n°art/texte	Détails ou objectifs de la prescription contrôlée		
1	Article R. 512-69 Code de l'environnement	Un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis par l'exploitant à l'inspecteur de l'incendie, puis à adressé un mail précisant que l'incendie était maîtrisé le 3 juin en fin d'après-midi.	L'exploitant a immédiatement informé l'inspecteur référent par téléphone de la survenue de l'incendie, puis a adressé un mail précisant que l'incendie était maîtrisé le 3 juin en fin d'après-midi. Un rapport d'accident doit formaliser les informations transmises lors des différents échanges avec l'inspection, il sera adressé à l'inspection des installations classées sous 1 mois à compter de la réception du présent rapport.	<input type="checkbox"/> Pas d'observation <input checked="" type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Non conformité <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure
2	Article 7.2.2. APC n°2020-818 (1)	Localisation des stocks de substances et mélanges dangereux L'inventaire et l'état des stocks des substances seront tenus à jour dans un registre, auquel est annexé un plan général des stockages. Ce registre est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours.	La réactualisation du plan des locaux avec une description des dangers doit être réalisée sous 1 mois à compter de la réception du présent rapport.	<input type="checkbox"/> Pas d'observation <input type="checkbox"/> Observation <input checked="" type="checkbox"/> Non conformité

Constatations :		Détails ou objectifs de la prescription contrôlée	Constats lors de la visite	Conclusion
n°	Réf réglementaire n°art/texte			
3	Article 7.6.1. APC n°2020-818 (1)	<p>Définition générale des moyens L'établissement est doté de moyens adaptés aux risques à défendre et répartis en fonction de la localisation de ceux-ci conformément à l'analyse des risques régulièrement actualisée.</p> <p>Ressources en eau et mousse L'exploitant devra s'assurer de la disponibilité du débit et de la quantité d'eau d'extinction et de refroidissement nécessaires à la défense incendie de son site.</p>	<p>L'exploitant doit s'assurer que les ressources en eau (réseau communal) sont suffisantes pour lutter contre un incendie. Compte-tenu des nombreux aménagements réalisés sur le site, une réactualisation des calculs relatifs aux besoins en eau est nécessaire afin d'adapter au mieux le dimensionnement de sa défense incendie.</p> <p>La vérification de l'adéquation besoins/moyens disponibles sera transmise à l'inspection des installations classées sous 3 mois à compter de la réception du présent rapport.</p> <p>Dans l'hypothèse où cette vérification conduit à la mise en place d'une réserve incendie internet, ce dispositif devra être mis en place dans un délai de 6 mois à compter de la réception du présent rapport. L'exploitant devra se rapprocher des services du SDIS pour valider l'emplacement de cet équipement.</p>	<input type="checkbox"/> Pas d'observation <input type="checkbox"/> Observation <input checked="" type="checkbox"/> Non conformité <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure